



Société ontarienne de financement de la croissance Plan d'activités 2021-2024

Autorisation :
Original approuvé par :
« Vic Fedeli »

Signature

Date

L'honorable Vic Fedeli
Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Table des matières

1.0	Résumé analytique.....	3
2.0	Points saillants des résultats de l'exercice 2020-2021 à ce jour	5
3.0	Mandat et loi applicable.....	11
4.0	Aperçu des activités et initiatives actuelles et futures	13
5.0	Analyse de l'environnement : Évaluation des enjeux auxquels la SOFC est confrontée .	17
6.0	Orientations stratégiques pour 2021-2024.....	19
7.0	Aperçu de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'organisme.....	22
8.0	Ressources humaines	24
9.0	Plan de communication	24
10.0	Aperçu des résultats de 2020-2021	25
	Annexe A : Information financière	29
	Annexe B : Gouvernance de l'organisme	34
	Annexe C : Organigramme.....	36

1.0 Résumé analytique

Le plan d'activités annuel de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») décrit son orientation stratégique et ses activités pour les trois prochains exercices.

Le Conseil de gestion du gouvernement (« CGG ») catégorise la SOFC comme un « organisme dirigé par un conseil ». Les organismes dirigés par un conseil peuvent exploiter une entreprise et mener des activités pour soutenir leurs mandats. De tels organismes doivent également présenter leur plan d'activités annuel à leur ministre au plus tard un mois avant le début de l'exercice de l'organisme provincial (le 1^{er} mars pour la SOFC) aux fins d'approbation. Cela signifie que les résultats inclus dans ce plan d'activités ne couvrent pas la totalité de l'exercice 2020-2021 et s'arrêtent plutôt à la date de soumission.

La SOFC a été créée à titre d'organisme de la Couronne le 1^{er} février 2009 aux termes de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi ») et elle relève du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »). Le mandat de la SOFC concorde étroitement avec les efforts déployés par la province en matière de croissance économique et d'augmentation de l'emploi en Ontario. Plus particulièrement, la SOFC :

- fait des placements dans des fonds de capital-risque et des entreprises spécialisées dans la technologie;
- gère le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes;
- administre ses participations à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe;
- fournit des conseils à la province sur les questions de capital-risque;
- soutient la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province.

La SOFC a octroyé environ 340 millions de dollars aux gestionnaires de fonds et aux entreprises en démarrage situés en Ontario et axés sur l'Ontario. Les initiatives de capital-risque de la SOFC, combinées au capital de tiers, ont collectivement mis à la disposition des gestionnaires de fonds de capital-risque et des entreprises du Canada un montant de plus de 4 milliards de dollars. Grâce aux initiatives de capital-risque de la SOFC, les entreprises financées par capital-risque emploient actuellement plus de 13 000 personnes au Canada, dont la majorité est située en Ontario, et ont enregistré cumulativement environ 9,45 milliards de dollars de revenus et 2,59 milliards de dollars de dépenses en recherche et développement¹.

Lorsqu'on les compare aux programmes de développement économique traditionnels (p. ex., les subventions, les prêts et les crédits d'impôt), les

¹ Les revenus et les dépenses en recherche et développement ont été cumulés pour l'ensemble du portefeuille de la SOFC depuis sa création.

placements de la SOFC dans les fonds de capital-risque se sont révélés des outils efficaces pour créer la prochaine génération d'emplois de haute qualité et bien rémunérés en Ontario, à peu de frais ou sans frais pour le gouvernement. Les initiatives de capital-risque de la SOFC sont conçues pour générer en fin de compte des rendements positifs nets pour la province et profiter de la totalité des avantages économiques de ces placements (p. ex., emplois, recettes fiscales, etc.).

L'accès au capital-risque est essentiel à la réussite des petites entreprises de l'Ontario, étant donné qu'il joue un rôle clé dans la croissance de leurs activités jusqu'à ce qu'elles puissent profiter de sources de financement supplémentaires, comme les prêts et d'autres titres d'emprunt. La SOFC apporte également son soutien aux petites entreprises de l'Ontario en contribuant à la formation des gestionnaires de fonds et des professionnels en placements situés en Ontario. Cette initiative permet de veiller à ce que l'on dispose de talents locaux en mesure de cerner les entrepreneurs et les technologies de calibre mondial, avec l'expérience nécessaire pour aider ces entreprises à accroître leurs activités afin qu'elles deviennent rentables.

Une infrastructure de capital-risque et un climat de placements solides sont nécessaires pour mettre sur pied des entreprises concurrentielles à l'échelle mondiale et les inciter à rester en Ontario, plutôt que de « semer » des entreprises qui doivent ensuite déménager (p. ex., aux États-Unis) pour bénéficier de bassins de capitaux et de marchés mondiaux plus importants et plus accessibles. Les entreprises ontariennes à fort potentiel nécessitent un accès à des capitaux à toutes les étapes de croissance et des gestionnaires de fonds de premier plan en mesure de fournir leur expertise en ce qui a trait au développement et à la rentabilisation des technologies.

Le développement d'une industrie du capital-risque durable et à long terme en Ontario aidera à son tour à renforcer l'économie ontarienne et créera des possibilités d'emploi dans les secteurs économiques clés de la province. Pour ce faire, la SOFC fournit aux entrepreneurs technologiques de premier plan de l'Ontario les capitaux qui ne leur seraient pas accessibles autrement, afin qu'ils puissent mettre sur le marché de nouvelles découvertes, et aussi pour les aider à atteindre la taille nécessaire pour réaliser leur plein potentiel économique.

Jusqu'à maintenant, conformément à son mandat, la SOFC s'est notamment engagée à investir dans les fonds gérés à l'externe suivants :

- Fonds ontarien de capital-risque SC (« FOCR »);
- Northleaf Venture Catalyst Fund LP (« NVCF »);
- Fonds Démarrage et expansion;
- Yaletown Innovation Growth LP (« Yaletown »);
- Lumira Ventures III LP (« Lumira »);
- Genesys Ventures III LP (« Genesys »);
- Amplitude Ventures I LP (« Amplitude »).

La SOFC effectue également des placements directs à l'aide du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (« FODTE »), aux côtés d'investisseurs qualifiés dans des entreprises de technologies émergentes. Le FODTE est entièrement engagé et le reste du portefeuille de placements de ce fonds continuera d'être géré par la SOFC jusqu'à ce que tous les placements soient pleinement réalisés.

Grâce à une diversification du portefeuille dans un bon nombre de fonds et de sociétés pour atténuer les risques financiers, la SOFC fournit un moyen axé sur le marché pour appuyer le développement des petites entreprises et mieux saisir les avantages économiques connexes à long terme, y compris la création d'emplois de haute qualité et bien rémunérés pour la population de l'Ontario.

Les activités indirectes se concentreront sur les orientations stratégiques suivantes, qui sont décrites dans la plus récente lettre de mandat de l'organisme, reçue le 13 novembre 2020 :

- gérer le portefeuille de placements de la SOFC et ses activités d'exploitation générales de manière prudente et rentable, en mettant des plans en place pour une éventuelle transition vers l'utilisation de recettes autogénérées pour couvrir les futures activités de l'organisme;
- soutenir la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et investir stratégiquement dans les fonds de capital-risque de manière à mettre en œuvre les politiques gouvernementales en matière de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de la SOFC pour la province;
- collaborer avec le ministère pour parachever les révisions du cadre d'investissement et commencer l'évaluation des investissements en capital-risque qui sont conformes aux priorités actuelles du gouvernement, notamment la commercialisation et la protection de la propriété intellectuelle en Ontario.

2.0 Points saillants des résultats de l'exercice 2020-2021 à ce jour

La SOFC est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs clés suivants :

(1) Gestion du portefeuille de placements du FODTE

La SOFC atteint la quasi-totalité des objectifs de 2020-2021 pour le FODTE, à savoir :

- administrer le FODTE de façon efficace et rentable;
- clore les opérations relatives aux placements approuvés dans les délais requis;

- surveiller les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.

La SOFC continue de gérer le reste du portefeuille de placements du FODTE jusqu'à ce que tous les placements soient pleinement réalisés.

Résumé des résultats² :

1. Résultats du FODTE :

- Placements :
 - Engagements totalisant environ 105 millions de dollars envers 27 entreprises ontariennes
- Effet de levier sur les placements :
 - Capitaux de tiers d'environ 3,5 \$ pour chaque 1 \$ investi par le FODTE

2. À ce jour, les entreprises financées par capital-risque comprises dans le FODTE enregistrent collectivement :

- 820 millions de dollars de revenus;
- 400 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- quelque 636 postes à temps plein en Ontario.

(2) Administrer les participations de la SOFC à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe

La SOFC atteint la quasi-totalité des objectifs de 2020-2021 concernant sa participation à titre de société en commandite dans des fonds de capital-risque gérés à l'externe, notamment :

- superviser la gestion de sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe de manière efficiente et rentable;
- répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis;
- surveiller les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats à ce jour. Amplitude est dans les premières étapes de sa période d'investissement active et les résultats devraient être publiés dans le prochain plan d'activités.

² Cumulés depuis le premier placement du FODTE.

Résumé des résultats³ :1. Résultats du FOCR :

- Le FOCR est entièrement engagé comme suit :
 - 9 engagements envers des fonds situés en Ontario et axés sur l'Ontario;
 - 7 coplacements directs dans des entreprises situées en Ontario.
- L'effet de levier du FOCR a été de 5 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds.
- Ensemble, les capitaux engagés par le FOCR et des tiers ont généré plus de 1 milliard de dollars pour des fonds et des sociétés situés en Ontario et axés sur l'Ontario.

2. Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le FOCR actives au Canada enregistrent collectivement :

- 4,3 milliards de dollars de revenus;
- 880 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- plus de 3 500 employés actuellement.

1. Résultats du NVCF :

- Le NVCF est entièrement engagé comme suit :
 - 15 engagements;
 - 12 coplacements directs dans des entreprises canadiennes.
- L'effet de levier du NVCF a été de 7,5 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds.
- Ensemble, les capitaux engagés par le NVCF et des tiers ont généré plus de 2 milliards de dollars pour des fonds et sociétés actives au Canada et en Ontario.

2. Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le NVCF actives au Canada enregistrent collectivement :

- 4,1 milliards de dollars de revenus;
- 1,2 milliard de dollars de dépenses en recherche et développement;
- plus de 7 300 employés actuellement.

³ Cumulés depuis le premier placement et paramètres de l'incidence sur les sociétés en portefeuille enregistrés à la fin de l'exercice 2019

1. Résultats du fonds Démarrage et expansion :

- Le fonds Démarrage et expansion est actuellement dans sa période de placement active et a effectué :
 - 16 copacements directs dans des sociétés ontariennes totalisant environ 29 millions de dollars.
- L'effet de levier du fonds Démarrage et expansion a été de 2,3 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds dans des entreprises ontariennes.
- Les capitaux engagés par le fonds Démarrage et expansion, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 95 millions de dollars pour des sociétés ontariennes.

2. Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Démarrage et expansion actives en Ontario enregistrent collectivement :

- 124 millions de dollars de revenus;
- 42 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- environ 500 employés actuellement.

1. Résultats du fonds Yaletown :

- Le fonds Yaletown est actuellement dans sa période de placement active et a effectué :
 - 2 copacements directs dans des sociétés ontariennes totalisant environ 12 millions de dollars.
- L'effet de levier du fonds Yaletown a été de 1,6 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds dans des entreprises ontariennes.
- Les capitaux engagés par le fonds Yaletown, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 32 millions de dollars pour des sociétés ontariennes.

2. Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Yaletown actives en Ontario enregistrent collectivement :

- 15 millions de dollars de revenus;
- 17 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- environ 100 employés actuellement.

1. Résultats du fonds Lumira :

- Le fonds Lumira est actuellement dans sa période de placement active et a effectué :
 - 4 coplacements directs dans des sociétés ontariennes totalisant environ 8,4 millions de dollars.
- L'effet de levier du fonds Lumira a été de 8,1 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds dans des entreprises ontariennes.
- Les capitaux engagés par le fonds Lumira, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 76,6 millions de dollars pour des sociétés ontariennes.

2. Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Lumira actives en Ontario enregistrent collectivement :

- 62 millions de dollars de revenus;
- 2 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- environ 100 employés actuellement.

1. Résultats du fonds Genesys :

- Le fonds Genesys est actuellement dans sa période de placement active et a effectué :
 - 7 coplacements directs dans des sociétés ontariennes totalisant environ 24,6 millions de dollars.
- L'effet de levier du fonds Genesys a été de 10 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds dans des entreprises ontariennes.
- Les capitaux engagés par le fonds Genesys, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 270 millions de dollars pour des sociétés ontariennes.

2. Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Genesys actives en Ontario enregistrent collectivement :

- 15 millions de dollars de revenus;
- 23 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- environ 210 employés actuellement.

(3) Appuyer le développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque

En raison de la pandémie, un certain nombre de conférences et d'événements ont été annulés tout au long de l'exercice 2020-2021 (p. ex., la

Health Innovation Conference), ce qui a eu une incidence sur les activités de l'écosystème de capital-risque de la SOFC.

La SOFC discute de façon proactive avec les gestionnaires de fonds de capital-risque, les investisseurs, les leaders d'opinion du secteur des technologies et les experts en la matière afin de recueillir des renseignements essentiels sur le marché qui permettront de façonner les politiques publiques en matière de capital-risque dans les prochaines années. La SOFC continue également de fournir des conseils au ministère et à la province sur les questions de capital-risque, au besoin.

Durant le reste de l'exercice, la SOFC joue un rôle actif dans le cadre d'événements sectoriels, comme des allocutions à Canadian Innovation Exchange (CIX), Collision 2020, Web Summit 2020 et Mobility Lab Forum.

Voici d'autres événements auxquels a participé la SOFC ou auxquels elle participera au cours de l'exercice :

- Conférence de la CVCA
- Atlantic Venture Forum
- Événement virtuel « Road trip around the Province » de Life Sciences Ontario
- Bloom Burton & Co. Health Care Investor Conference
- Kensington Investor Conference
- World Strategic Forum – The International Economic Forum of the Americas
- Toronto Global Forum – The International Economic Forum of the Americas

Ces événements sont essentiels pour établir et maintenir des liens solides avec d'autres investisseurs qui interagissent avec les entreprises à différentes étapes de leur cycle de vie. Plus ces relations sont solides, plus la SOFC peut accéder efficacement aux renseignements sur le marché concernant les fonds actuellement mobilisés ou devant l'être, ainsi qu'à des renseignements pour cerner les possibles lacunes relatives aux stades ou au secteur auxquelles font face les petites et moyennes entreprises de l'Ontario. Grâce à son expérience en matière d'investissements directs dans des entreprises et des investissements réalisés dans des fonds de capital-risque, la SOFC partage ses commentaires, ses points de vue et ses observations au moyen d'une démarche proactive auprès des gestionnaires de fonds de capital-risque ainsi que des entreprises ontariennes nouvelles et établies. Cette démarche comprend des séances « Demandez à l'investisseur » lors de conférences sectorielles et des réponses à des questions envoyées directement à la SOFC ou par l'intermédiaire du ministère. En fournissant de la rétroaction dans des domaines comme la levée de fonds, les hypothèses d'investissement et d'autres questions pertinentes, la SOFC peut aider les

gestionnaires de fonds à mieux définir et faire progresser leur proposition de valeur.

(4) Mener à bien durant l'exercice 2020-2021 les priorités particulières indiquées dans la lettre de mandat de l'organisme

La lettre de mandat précédente de l'organisme a présenté un certain nombre de priorités particulières à réaliser au cours de l'exercice 2020-2021, en plus de gérer le portefeuille de placements actuel de la SOFC et de soutenir la création de l'écosystème de capital-risque de l'Ontario. Le tableau ci-dessous présente chaque priorité et son état actuel.

Priorité	État actuel de la situation
Réaliser les placements approuvés dans le cadre de l'initiative du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie	La SOFC a réussi à négocier et conclure une convention de société en commandite avec le troisième gestionnaire de fonds identifié restant.
Respecter la suspension de l'application du cadre d'investissement jusqu'à nouvel ordre	La SOFC a suivi les directives du ministère visant la suspension de tous les investissements et a poursuivi l'engagement proactif des gestionnaires de fonds qui mobilisent activement des fonds à rester à l'affût des possibilités d'investissement. Par la suite, la SOFC a reçu des directives pour reprendre les activités d'investissement et a commencé à faire preuve de diligence auprès des gestionnaires de fonds potentiels.

3.0 Mandat et loi applicable

La SOFC a été créée aux termes de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi ») et a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- (a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC, et notamment le recevoir, le détenir et l'administrer;
- (b) acquérir les autres placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements, et s'en occuper, notamment les gérer;
- (c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements;
- (d) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa a), b) ou c).

La Loi prévoit que le ministre peut communiquer des politiques ou donner des directives par écrit à la SOFC sur des questions se rattachant à l'exercice de ses pouvoirs ou fonctions, et que le conseil d'administration de la SOFC (le « conseil d'administration ») doit veiller à ce que ces politiques et directives soient mises en application rapidement.

Le Règlement de l'Ontario 278/09 pris en application de la Loi (le « Règlement ») prescrit des fonctions additionnelles relativement aux placements, qui autorisent la SOFC à faire :

1. des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
 - i. soit des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées; ou
 - ii. soit d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
2. des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - i. soit des sociétés fermées⁴, ou
 - ii. soit des sociétés ouvertes⁵, si la Société,
 - A. soit a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées, ou
 - B. soit a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.
3. des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

En vertu du Règlement, la SOFC peut également réaliser d'autres activités afin de développer davantage l'écosystème de capital-risque ontarien comme suit :

- (a) mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer;
- (b) recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque;

⁴ Dans le règlement, « société fermée » s'entend d'une société qui n'est pas une société ouverte;

⁵ Dans le règlement, « société ouverte » s'entend d'une société qui fait inscrire ses valeurs mobilières à la cote d'une Bourse.

- (c) fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque;
- (d) entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions ci-dessus.

La Loi, ainsi que les règlements administratifs de la SOFC et le protocole d'entente (PE) conclu entre le ministre et le président du conseil d'administration décrivent en termes généraux l'exploitation et la gestion de la Société.

La SOFC doit présenter son rapport annuel au ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice. Le rapport annuel est déposé à l'Assemblée législative. Les états financiers sont consolidés avec les comptes publics de l'Ontario.

4.0 Aperçu des activités et initiatives actuelles et futures

4.1 Initiatives actuelles

La SOFC a la responsabilité de gérer :

- son portefeuille de placements du FODTE;
- sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe.

(1) Portefeuille de placements du FODTE

Lancé en juillet 2009, le FODTE a été présenté comme un fonds de 250 millions de dollars qui, de concert avec des investisseurs admissibles, fait des copacements directs dans des sociétés ontariennes innovatrices fermées à fort potentiel, actives dans les secteurs suivants : technologies propres, sciences de la vie et technologies de la santé de pointe, médias numériques et technologies de l'information et des communications. Conformément aux consignes de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés, seulement dans des portefeuilles de sociétés existants, au besoin. La SOFC est responsable de toutes les décisions concernant les copacements associés au FODTE.

(2) Participations de la SOFC à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe :

Il incombe à la SOFC de gérer ses participations dans des fonds gérés à l'externe :

(a) Fonds ontarien de capital-risque SC (« FOCR »)

Gestionnaire du fonds :	Northleaf Capital Partners Ltd.
Année décisive :	2008
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Fonds de fonds ⁶
Domaine d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	205 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	90 millions de dollars

(b) Northleaf Venture Catalyst Fund LP (« NVCF »)

Gestionnaire du fonds :	Northleaf Capital Partners Ltd.
Année décisive :	2014
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Fonds de fonds ⁷
Domaine d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	300 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	50 millions de dollars

(c) Fonds Démarrage et expansion

Gestionnaire du fonds :	ScaleUP Venture Partners, Inc
Année décisive :	2016
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	TIC
Taille totale du fonds :	106 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC : ⁸	25 millions de dollars

(d) Yaletown Innovation Growth LP (« Yaletown »)

Gestionnaire du fonds :	Yaletown Partners Inc.
Année décisive :	2017
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	TIC/Technologies propres
Taille totale du fonds :	128 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	20 millions de dollars

⁶ Le FOCR investit principalement dans des fonds de capital-risque et fait des coplacements directs discrétionnaires dans des sociétés ontariennes.

⁷ Le NVCF investit principalement dans d'autres fonds de capital-risque et fait des coplacements directs discrétionnaires dans des sociétés en Ontario et au Canada.

⁸ Conformément aux consignes du ministère de janvier 2017.

(e) Lumira Ventures III LP (« Lumira »)

Gestionnaire du fonds :	Lumira Capital Investment Management Inc.
Année décisive :	2017
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	179 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	23 millions de dollars

(f) Genesys Ventures III LP (« Genesys »)

Gestionnaire du fonds :	Genesys Capital Management (Fund III) Inc.
Année décisive :	2016
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	107 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	17 millions de dollars

(g) Amplitude Ventures I LP (« Amplitude »)

Gestionnaire du fonds :	Amplitude Venture
Année décisive :	2019
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	Plus de 150 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	10 millions de dollars;

4.2 Initiatives futures

La plus récente lettre de mandat de l'organisme, reçue le 13 novembre 2020, indiquait que la révision du cadre d'investissement avec le ministère était l'une des principales priorités de la SOFC à réaliser au cours du prochain exercice. À la suite de la réception de la lettre de mandat, le cadre d'investissement a été achevé et une lettre d'orientation du ministre a été publiée le 30 décembre 2020 pour indiquer que la SOFC doit désormais « *reprendre l'évaluation et la sélection des investissements de capital-risque du Venture Ontario Fund à l'aide du cadre d'investissement révisé de la SOFC (...)* » [traduction].

Le plan de mise en œuvre du Venture Ontario Fund (le « VOF ») de la SOFC comprend ce qui suit :

- s'engager auprès des gestionnaires de fonds qui lèvent activement des fonds et qui recherchent un engagement en matière d'investissement de la part de la SOFC;
- assurer une réserve de possibilités d'investissement qui sont conformes aux priorités gouvernementales et aux activités d'exploitation de la SOFC;
- prendre les mesures de diligence raisonnable requises et obtenir les approbations nécessaires avant de prendre des décisions finales en matière d'investissement.

En plus de mettre le VOF sur pied, la SOFC continuera de mettre en œuvre de manière rentable et efficace de nouvelles initiatives approuvées par la province. À mesure que l'on récupérera du capital des placements actuels, la SOFC travaillera avec le ministère afin de créer et de mettre en œuvre des politiques de développement économique qui soutiennent les petites entreprises de l'Ontario, ce qui peut comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- déterminer les secteurs dans le besoin sur le marché du capital-risque de l'Ontario en réalisant des recherches et en examinant les réseaux et les renseignements sur le marché;
- affecter des capitaux dans ces domaines par l'entremise de placements stratégiques auprès des gestionnaires de fonds ciblant ces types de secteurs.

L'organisme continuera de mettre l'accent sur le développement d'un secteur de capital-risque durable et à long terme en Ontario dans le but de créer un environnement au sein duquel les petites entreprises peuvent prospérer, ce qui permettra en retour de faire croître l'économie de l'Ontario et de créer des possibilités d'emploi dans des secteurs économiques clés de la province. Dans le cadre de cet effort, la SOFC aidera, au besoin, le ministère à examiner de meilleures façons de mesurer l'incidence des investissements gouvernementaux sur l'écosystème de capital-risque.

5.0 Analyse de l'environnement : Évaluation des enjeux auxquels la SOFC est confrontée

5.1 Facteurs externes

En 2020, la valeur et la portée des investissements en capital-risque de l'Ontario ont diminué, avec 2,3 milliards de dollars versés à 219 entreprises, comparativement à un financement record de 2,8 milliards de dollars versé à 252 entreprises en 2019. La baisse de près de 20 % de la valeur en 2020 ne représente que le deuxième total annuel de capital-risque qui n'a affiché aucun gain sur douze mois depuis la crise financière de 2008-2009. En dépit de la baisse, l'investissement en capital-risque de 2020 dans la province se classe au 2^e rang de l'ère post-numérique et classe l'Ontario au 8^e rang et au 4^e rang des instances nord-américaines respectivement sur les plans de la valeur et du volume des opérations.

Comme la pandémie continue d'entretenir l'incertitude, le capital d'investissement se fait plus rare, car les gestionnaires de fonds réexaminent les profils de risque des possibilités d'investissement. Cependant, la baisse des investissements totaux pourrait également indiquer une stabilisation naturelle de l'investissement en capital-risque au sein de la province. Elle pourrait aussi indiquer que l'année 2019, avec un investissement total record, représente une année sans précédent en matière de possibilités, dont les résultats n'auraient peut-être pas été reproduits sans les pressions exercées par la pandémie. Bien que l'étendue complète de l'incidence de la pandémie actuelle sur les marchés de capital-risque ne puisse être prédite ou quantifiée, elle pourrait également constituer une occasion de favoriser l'innovation dans les secteurs verticaux tels que la logistique de la chaîne d'approvisionnement, le commerce en ligne, la technologie financière et l'apprentissage en ligne.

L'investissement dans les TIC demeure le secteur dominant en Ontario, recevant 1,7 milliard de dollars, soit 75 % du total des investissements provinciaux. L'investissement dans les sciences de la vie est resté égal à celui de l'an dernier, recevant 285 millions de dollars, soit 12 % du capital total investi. L'investissement dans les technologies propres a connu une forte baisse, recevant 13,1 millions de dollars, soit moins de 1 % du capital total investi (comparativement aux 95,8 millions, soit 3,3 %, de l'an dernier).

Les répartitions sectorielles de l'Ontario, bien qu'elles soient largement pondérées vers les TIC, affichent des schémas de décaissement similaires à ceux des principaux États américains (c.-à-d. New York, Texas, Washington). Alors que l'Ontario a considérablement dépassé le Texas et l'État de Washington pour le nombre total d'opérations, il tire nettement de l'arrière sur eux concernant la valeur des opérations, affichant une moyenne représentant entre le tiers et la moitié du capital par opération au cours de la dernière décennie. Cela souligne un écart distinct au chapitre de la démarche d'investissement et pose un défi

important aux sociétés de capital risque de l'Ontario qui se font concurrence dans le but d'obtenir les meilleures ententes et aux entreprises locales qui recherchent du capital de croissance et des possibilités d'être concurrentielles à l'échelle mondiale.

Perspectives économiques

En mars 2020, la pandémie de COVID-19 a pratiquement paralysé l'économie mondiale, ce qui a causé un recul économique général. Les titres sur les marchés financiers mondiaux ont été bradés, les prix des marchandises ont chuté et les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures musclées pour encaisser le choc. Les inquiétudes mondiales en matière de santé liées à la COVID-19 et la volatilité accrue des marchés ont créé une situation d'incertitude en évolution rapide. À l'heure actuelle, on ne peut ni prédire ni mesurer de façon fiable l'évolution, la durée et les répercussions de la pandémie. Cette crise peut influencer de façon importante sur l'évaluation des placements du portefeuille en raison des incidences économiques majeures sur les entreprises, comme les restrictions sur les plans de la production, du commerce et de la consommation ou les interdictions de voyage, alors que la pandémie continue de se propager dans de nombreux pays.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, le portefeuille d'investissements de la SOFC a subi de modestes effets négatifs; on prévoit toutefois que sa valeur continuera de s'accroître à l'avenir. La SOFC continuera de surveiller les risques du marché et les autres répercussions de la pandémie sur ses investissements et elle ajustera ses stratégies d'investissement en conséquence afin d'assurer la résilience des entreprises ontariennes à fort potentiel sur le marché intérieur.

Grâce à l'adoption d'un plan de poursuite des activités comprenant les risques potentiels d'interruption des activités attribuables à la pandémie, la SOFC s'adaptera selon l'évolution des circonstances et a confiance en sa capacité à poursuivre ses activités générales tout en limitant les perturbations.

5.2 Facteurs internes

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, la SOFC doit rendre compte de ses activités, ses opérations et ses résultats, lesquels peuvent subir les contrecoups des changements apportés dans les orientations et les politiques gouvernementales. La SOFC continuera de satisfaire ses objectifs commerciaux en respectant les directives gouvernementales applicables et les exigences en matière de production de rapports.

6.0 Orientations stratégiques pour 2021-2024

La plus récente lettre de mandat de l'organisme, reçue le 13 novembre 2020, a ciblé plusieurs priorités gouvernementales touchant tous les organismes⁹ ainsi que des priorités propres à la SOFC.

Par conséquent, les orientations stratégiques 2021-2024 de la SOFC ont été élaborées conformément à la nouvelle lettre de mandat de l'organisme et se concentrent sur ce qui suit :

1. gérer le portefeuille de placements de la SOFC et ses activités d'exploitation générales de manière prudente et rentable, en mettant des plans en place pour une éventuelle transition vers l'utilisation de recettes autogénérées pour couvrir les futures activités de l'organisme;
2. soutenir la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et investir stratégiquement dans les fonds de capital-risque de manière à mettre en œuvre les politiques gouvernementales en matière de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé des rendements positifs nets de la SOFC pour la province;
3. collaborer avec le ministère pour parachever les révisions du cadre d'investissement et commencer l'évaluation des investissements en capital-risque qui sont conformes aux priorités actuelles du gouvernement, notamment la commercialisation et la protection de la propriété intellectuelle en Ontario.

Les mesures et les objectifs de rendement relatifs aux orientations stratégiques de la SOFC pour les trois prochains exercices, qui sont catégorisés entre les activités d'exploitation de la SOFC et le portefeuille d'investissements de la SOFC, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Activités d'exploitation de la SOFC

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la gestion efficiente et efficace des activités d'exploitation de la SOFC, y compris sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe et le reste du 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'exploitation de la SOFC comme pourcentage du capital investi. • Respect des exigences législatives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'exploitation comme pourcentage du capital investi représentent au plus 0,25 %, un taux considérablement inférieur aux frais de gestion exigés par les gestionnaires de fonds de fonds se situant

⁹ Puisque les organismes doivent agir dans l'intérêt des Ontariens en faisant preuve d'efficience et d'efficacité et en optimisant les ressources pour les contribuables, les priorités à l'échelle du gouvernement comprennent 1° la compétitivité, la durabilité et la gestion des dépenses, 2° la transparence et la responsabilisation, 3° la gestion des risques, 4° la gestion de la main-d'œuvre, 5° la collecte de données et 6° la prestation numérique et les services à la clientèle.

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs
portefeuille de placements du FODTE.	<ul style="list-style-type: none"> • Une attestation de conformité est soumise au ministère chaque année pour confirmer que la SOFC respecte de façon substantielle toutes les directives et politiques gouvernementales applicables. 	<p>généralement entre 0,4 % et 0,75 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'activités annuel et rapport annuel présentés le 1^{er} mars et dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier respectivement. • Attestation de conformité soumise au ministère avant l'échéance prévue.
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la poursuite des services commerciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de roulement du personnel. • Le manuel des procédures internes est révisé et mis à jour tous les ans. • Le plan de poursuite des activités est remis tous les ans au ministère. • Un tableau détaillé de l'évaluation des risques est remis au ministère deux fois par année. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de roulement annuel du personnel doit être inférieur à 15 %. • La mise à jour annuelle du manuel des procédures internes est terminée. • La mise à jour annuelle du plan de poursuite des activités est terminée. • Les mises à jour semestrielles de l'évaluation des risques (en mars et en septembre) sont terminées.

Portefeuille d'investissements de la SOFC

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le portefeuille d'investissements soit suffisamment diversifié pour atténuer les risques financiers tout en soutenant les politiques de capital-risque de la province. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux investissements des fonds stratégiques effectués conformément aux politiques de capital-risque et au cadre d'investissement de la province. 	<ul style="list-style-type: none"> • À compter de 2021-2022, au moins trois nouveaux engagements de financement seront pris dans deux ou trois secteurs cibles, comme l'indique le cadre d'investissement; le nombre de nouveaux engagements de financement au cours des années ultérieures dépendra du capital restant disponible.
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un multiple des capitaux net positif dans l'ensemble du portefeuille de placements de la SOFC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Regrouper le multiple des capitaux net pour le portefeuille de placements de la SOFC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un multiple des capitaux net d'au moins 1,2x.
<ul style="list-style-type: none"> • Faire le suivi trimestriel des activités du portefeuille et produire des rapports annuels sur les indicateurs de rendement clés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sous réserve de la convention de société respective de chacun des investissements, obtenir des commandités, tous les trimestres ou tous les ans, les indicateurs de rendement clés et autres paramètres pertinents; vérifier si les conventions de société en commandite sont respectées et assurer leur respect, et recueillir des renseignements sur le marché en ce qui concerne les engagements et les placements du fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque trimestre, les sommaires du portefeuille, y compris les sommaires des activités et les sommaires financiers, sont reçus. Tous les ans, les indicateurs de rendement clés sont inclus dans les sommaires trimestriels du portefeuille de chaque gestionnaire de fonds.
<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à tous les appels de capitaux des fonds gérés à l'externe dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des appels de capitaux auxquels on a répondu dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le commandité doit répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis.

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Établir des relations et des réseaux clés (avec les gestionnaires de fonds de capital-risque, les entreprises technologiques, les investisseurs institutionnels, les associations de capital-risque, les associations d'investisseurs providentiels et les organismes axés sur l'innovation) permettant de recueillir des renseignements sur le marché afin de cerner les possibilités d'investissement et de déterminer les politiques publiques en matière de capital-risque. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions avec des investisseurs potentiels, des gestionnaires de fonds et d'autres intervenants du secteur du capital-risque. 	<ul style="list-style-type: none"> S'engager auprès d'un minimum de 12 gestionnaires de fonds par année qui lèvent activement des fonds et qui recherchent un engagement en matière d'investissement de la part de la SOFC. Organiser au moins 50 réunions par année avec d'autres relations et réseaux clés.

7.0 Aperçu de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'organisme

Facteur de risque	Description	Probabilité d'occurrence	Incidence si le risque se produit	Stratégie de mitigation
Risque associé aux ressources humaines	Risque que la SOFC n'ait pas les ressources humaines nécessaires pour s'acquitter de son mandat.	Moyen	Élevé	Examiner les besoins organisationnels chaque année et collaborer avec le ministère pour prendre les mesures correctives nécessaires.
Risque financier	Une éventuelle faiblesse des marchés financiers pourrait faire en sorte qu'il soit	Moyen	Élevé	La SOFC surveille le rendement de son portefeuille de placements en examinant les rapports d'évaluation semestriels du FODTE fournis par son fournisseur de

Facteur de risque	Description	Probabilité d'occurrence	Incidence si le risque se produit	Stratégie de mitigation
	plus difficile de recouvrer les placements de la SOFC en procédant à des sorties.			services externe ainsi que les rapports trimestriels présentés par les gestionnaires de fonds. Toute situation susceptible de nuire au portefeuille est examinée et un plan d'action est élaboré afin de remédier le mieux possible à cette situation.
Risque opérationnel	Risque de continuité des opérations en cas de sinistre ou d'autres événements.	Moyen	Moyen	Le plan de continuité des activités de la SOFC est examiné, mis à jour et approuvé chaque année afin de s'assurer que l'organisme est prêt à faire face aux perturbations des conditions de travail habituelles. Des systèmes, des procédures et des contrôles sont en place et le personnel clé a reçu la préparation nécessaire pour assurer la continuité des opérations.
Risque stratégique (changements apportés aux politiques)	Les changements apportés par la province aux politiques actuelles en matière de capital-risque pourraient entraîner des changements additionnels aux responsabilités de la SOFC.	Moyen	Élevé	Surveiller et évaluer les questions d'élaboration de politiques pour soutenir les politiques et les plans provinciaux en matière de capital-risque et y répondre. Fournir une analyse technique et des conseils pour soutenir le processus d'élaboration des politiques.

8.0 Ressources humaines

Les équivalents temps plein (« ETP ») de la SOFC sont inclus dans le compte global des ETP du ministère. Le ministère récupérera la totalité du coût de huit (8) postes et des frais généraux associés auprès de la SOFC. Seulement un (1) de ces postes est exclu de la négociation collective. Les employés sont rémunérés conformément à la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et les employés qui gagnent plus de 100 000 \$ par an sont assujettis à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Ontario).

Les niveaux de dotation en personnel de la SOFC sont allégés par rapport à ceux des organismes publics ayant des mandats de développement économique similaires, comme la BDC et Investissement Québec.

En raison du modèle de dotation allégé et pour assurer des opérations prudentes, la SOFC est également soutenue par un nombre limité de fournisseurs de services externes qui possèdent des connaissances spécialisées en matière d'évaluation de fonds, de copacements directs et de placements de fonds, ainsi que des services de vérification et de comptabilité.

La SOFC travaille en collaboration avec l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines du ministère pour mettre en œuvre et appliquer les stratégies, les politiques et les pratiques en matière de ressources humaines de la province.

9.0 Plan de communication

Comme le prévoit le protocole d'entente entre le ministre et le président du conseil d'administration (le « PE »), la SOFC travaille en étroite collaboration avec le ministère lorsque des communiqués de presse ou des annonces doivent être diffusés au public, y compris aux intervenants du secteur, conformément au protocole de communication avec le public du PE. Dans le cadre du PE, le sous-ministre du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministère ») doit s'assurer que le ministère fournit des services de communication à la SOFC, notamment la rédaction de communiqués de presse relatifs aux initiatives de capital-risque de la SOFC, sous réserve de l'approbation du ministère et de la SOFC.

En ce qui concerne le Venture Ontario Fund (« VOF »), la lettre d'orientation du ministre, datée du 30 décembre 2020, demande à la SOFC de « *travailler avec le ministère sur les communications liées au VOF* » [traduction]. Par conséquent, la SOFC collaborera avec les gestionnaires de fonds sélectionnés et le ministère pour annoncer publiquement les engagements d'investissement pris en vertu du VOF.

On peut trouver des mises à jour sur la SOFC sur son site Web à l'adresse www.ocgc.gov.on.ca. Le site comprend le plan d'activités annuel de la SOFC, son rapport annuel et des renseignements pertinents relatifs au portefeuille, y compris les nouveaux investissements et les sorties réussies. Les états financiers de la SOFC figurent aussi dans le deuxième volume des Comptes publics de l'Ontario.

Les mises à jour relatives aux fonds gérés à l'externe sont accessibles sur les sites Web ci-dessous.

Fonds géré à l'externe	Site Web
FOCR	www.ovcf.com
NVCF	www.northleafcapital.com
Fonds Démarrage et expansion	www.suv.vc
Yaletown	www.yaletown.com
Lumira	www.lumiraventures.com
Genesys	www.genesyscapital.com
Amplitude	https://amplitudevc.com/fr

La SOFC répond aux demandes de renseignements que lui fait parvenir le public au sujet de son mandat et de ses responsabilités, en temps voulu et dans des formats accessibles comme demandé.

10.0 Aperçu des résultats de 2020-2021

Au moment de la rédaction du présent rapport, la SOFC a atteint la quasi-totalité de ses objectifs de 2020-2021 :

Gérer le portefeuille de placements de la SOFC et ses activités d'exploitation de manière prudente et rentable

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la gestion efficiente et efficace des activités d'exploitation de la SOFC, y compris sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à 	<ul style="list-style-type: none"> Frais d'exploitation de la SOFC comme pourcentage du capital investi. Respect des exigences législatives. 	<ul style="list-style-type: none"> Les frais d'exploitation comme pourcentage du capital investi représentent au plus 0,25 %, un taux considérablement inférieur aux frais de gestion exigés par les gestionnaires de fonds de fonds se situant généralement 	<ul style="list-style-type: none"> Les charges de fonctionnement ne devraient pas être supérieures à 0,25 % du capital investi. Le plan d'activités et le rapport annuels sont soumis au ministre avant

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
l'externe et le reste du portefeuille de placements du FODTE.		entre 0,4 % et 0,75 %. <ul style="list-style-type: none"> Plan d'activités annuel et rapport annuel présentés le 1^{er} mars et dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier respectivement. 	les dates limites fixées.
<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les résultats et rendre compte des indicateurs de rendement clés. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir des commandités, chaque trimestre, les indicateurs de rendement clés et autres paramètres pertinents; vérifier si les conventions de société en commandite sont respectées et assurer leur respect, et recueillir des renseignements sur le marché en ce qui concerne les engagements et les placements du fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir les indicateurs de rendement clés chaque trimestre, sinon, prendre les mesures correctives appropriées au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs de rendement clés et l'évolution du portefeuille sont reçus et examinés chaque trimestre.
<ul style="list-style-type: none"> Répondre à tous les appels de capitaux des fonds gérés à l'externe dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des appels de capitaux auxquels on a répondu dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Le commandité doit répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> On doit répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis.

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la poursuite des services commerciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de roulement du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de roulement annuel du personnel doit être inférieur à 15 %. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun roulement du personnel à ce jour.

Appuyer le développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Établir des relations et des réseaux clés permettant de recueillir des renseignements sur le marché afin de cerner les possibilités d'investissement et de déterminer des politiques publiques en matière de capital-risque. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions avec des investisseurs potentiels, des gestionnaires de fonds et d'autres intervenants du secteur du capital-risque. 	<ul style="list-style-type: none"> 12 réunions par année. 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 20 réunions ont eu lieu avec des gestionnaires de fonds qui cherchaient à obtenir un engagement d'investissement.
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un multiple des capitaux net positif dans l'ensemble du portefeuille de placements de la SOFC. 	<ul style="list-style-type: none"> Regrouper le multiple des capitaux net pour le portefeuille de placements de la SOFC. 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un multiple des capitaux net d'au moins 1,2x. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons atteint un multiple net des capitaux de 1,24x au 31 mars 2020.¹⁰

¹⁰ Le multiple des capitaux représentait le rendement de la Société avant les dépenses de la SOFC.

Mener à bien durant l'exercice 2020-2021 les priorités particulières indiquées dans la lettre de mandat de l'organisme

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les placements approuvés par le conseil d'administration dans le cadre de l'initiative du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les placements prévus dans le cadre de l'initiative du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie ont été réalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Placements effectués au plus tard le 31 mars 2021. 	<ul style="list-style-type: none"> La SOFC a conclu une convention de société en commandite avec le troisième et dernier gestionnaire de fonds en vertu de l'initiative du Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie

Pour recevoir une partie ou l'intégralité de ce rapport dans un autre format plus accessible, veuillez envoyer un courriel à l'adresse ocgc@ontario.ca.

Annexe A : Information financière

Dépenses de fonctionnement proposées, revenus projetés et exigences en matière de financement

La SOFC est un organisme provincial géré par un conseil d'administration. En vertu de la loi, elle est tenue de produire des états financiers pour chaque exercice, approuvés par son conseil d'administration, et de les soumettre au ministre dans les 120 jours qui suivent la fin de chaque exercice. Les états financiers résument les revenus et les dépenses de la SOFC et sont présentés à l'Assemblée législative après approbation du ministre. Les états sont aussi inclus dans les Comptes publics de l'Ontario. Les résultats financiers de la SOFC sont consolidés avec ceux de la province dans les comptes publics et le budget.

Le plan d'activités annuel de la SOFC énonce ses dépenses de fonctionnement et ses revenus de l'exercice financier écoulé, les prévisions des trois prochains exercices, ainsi que les prévisions correspondantes des états de la situation financière¹¹.

Remarque : En ce qui concerne l'état des résultats d'exploitation et variations dans l'excédent de fonctionnement cumulé, on ne fait pas de spéculation au sujet du revenu des placements, des gains/(pertes) enregistrés par les fonds, des dépréciations ou des gains (pertes) de change enregistrés par les fonds, subséquents à l'exercice terminé le 31 mars 2021. Les valeurs de ces actifs financiers ne sont maintenues que pour les besoins de la budgétisation.

¹¹ Ces états sont conformes aux normes comptables du secteur public.

Tableau 1 :

États des dépenses de fonctionnement	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice 2020-2021	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice 2020-2021	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars ¹²		
			2021-2022	2022-2023	2023-2024
Les chiffres ne sont pas vérifiés (en milliers de dollars)					
Coûts de fonctionnement partagés avec le ministère :					
Traitements et salaires	349	664	847	957	995
Avantages sociaux	43	97	129	151	157
Transport et communications	2	5	6	6	6
Services	46	50	53	56	59
Installations	0	102	107	112	118
Fournitures et matériel	1	3	3	3	3
Total des remboursements au ministère	441	921	1 145	1 285	1 338
Autres dépenses de fonctionnement directes :					
Frais de gestion de la trésorerie	18	41	75	71	74
Frais de services professionnels ¹³	62	690	659	535	561
Dépenses des membres du Conseil et des comités	3	6	6	6	7
Total – ACDF	83	737	740	612	642
Total des dépenses de fonctionnement directes	524	1 658	1 885	1 897	1 980

¹² La SOFC est en pourparlers avec le ministère au sujet des prévisions.

¹³ Les frais de services professionnels comprennent les fournisseurs de services externes qui possèdent des connaissances spécialisées en matière d'évaluation de fonds, de coplacement direct et de fonds de fonds, ainsi que des services de vérification et de tenue des comptes et des services juridiques.

Tableau 2 :

États des résultats d'exploitation et variations dans l'excédent de fonctionnement cumulé	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars ¹⁴		
			2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024
Les chiffres ne sont pas vérifiés (dollars)					
Revenus :					
Financement et paiements de transfert ¹⁵	0	2 000	2 000	2 000	2 000
Recouvrement des dépenses de la déclaration d'intérêt ¹⁶	93	93	-	-	-
Intérêts créditeurs	728	970	750	500	250
Revenu de placements des fonds	16	16	s.o.	s.o.	s.o.
Gains/(pertes) nets réalisés à la vente de placements des fonds	1 776	1 776	s.o.	s.o.	s.o.
Gains/(pertes) sur devises étrangères	(1 134)	(735)	s.o.	s.o.	s.o.
	1 479	4 120	2 750	2 500	2 250
Dépenses :					
Remboursement au ministère	441	921	1 145	1 285	1 338
Frais de gestion de la trésorerie	18	41	75	71	74
Frais de services professionnels	62	690	659	535	561
Frais du conseil d'administration et des comités	3	6	6	6	7
Baisse de valeur des investissements dans les fonds – FODTE	-	-	s.o.	s.o.	s.o.
	524	1 658	1 885	1 897	1 980

¹⁴ La SOFC est en pourparlers avec le ministère au sujet des prévisions.

¹⁵ Les projections sont conformes à la récente soumission de planification pluriannuelle de la SOFC au ministère.

¹⁶ Représente les frais de diligence raisonnable engagés pendant la déclaration d'intérêt qui ont été remboursés à la SOFC par les gestionnaires de fonds sélectionnés.

Excédent de fonctionnement pour la période	955	2 462	865	603	270
Excédent de fonctionnement accumulé – début	433 390	433 390	435 852	436 717	437 320
Excédent de fonctionnement accumulé – fin	434 345	435 852	436 717	437 320	437 590

Tableau 3 :

États de la situation financière	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars ¹⁷		
			2021-2022	2022-2023	2023-2024
Les chiffres ne sont pas vérifiés (en dollars)					
Actif financier :					
Espèces et quasi-espèces	47 448	21 251	19 716	17 818	15 838
Titres négociables	188 054	203 272	180 142	161 897	139 017
Comptes débiteurs	362	352	2	2	2
Fonds ontarien de capital-risque LP	79 574	81 014	81 014	81 014	81 014
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	19 634	19 634	19 634	19 634	19 634
Northleaf Venture Catalyst Fund LP	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Fonds Démarrage et expansion	20 239	22 750	25 000	25 000	25 000
Yaletown Innovation Growth LP	9 400	11 000	14 200	17 800	20 000
Lumira Ventures III LP	11 512	14 056	19 806	23 000	23 000
Genesys Ventures III LP	8 728	11 228	14 978	17 000	17 000
Amplitude Ventures	715	1 495	2 925	4 355	5 785
Fonds axé sur le marché – à déterminer	-	500	10 000	20 500	42 000
	435 666	436 552	437 417	438 020	438 290
Passif :					
Comptes créditeurs et charges à payer	802	200	200	200	200
Excédent accumulé	434 864	436 352	437 217	437 820	438 090
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :					
Excédent de fonctionnement accumulé	434 345	435 852	436 717	437 320	437 590
Gains/(pertes) de réévaluation accumulés	519	500	500	500	500
	434 864	435 852	437 217	437 820	438 090

¹⁷ La SOFC est en pourparlers avec le ministère au sujet des prévisions.

Annexe B : Gouvernance de l'organisme

Ministre

Chaque année, le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre ») est tenu de déposer le rapport annuel de la SOFC devant l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de la SOFC. Le ministre maintient également des communications avec la SOFC, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant la SOFC.

Président

Le président est responsable devant le ministre de l'exécution par la SOFC de son mandat. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de la SOFC. En outre, le président assure la direction de la SOFC.

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la SOFC (le « conseil d'administration ») sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC et veille à ce que le mandat de la SOFC soit réalisé. Le conseil d'administration est composé à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du président et chef de la direction et du personnel de la SOFC concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration de la SOFC sont énoncées dans le code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de la SOFC.

Comité de vérification et de gestion des risques

Le comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit des rapports des vérificateurs internes de la SOFC et du vérificateur attitré en ce qui concerne les contrôles internes et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de la SOFC relatives aux risques et à leur atténuation.

Comité de gouvernance et des ressources humaines

Le comité de gouvernance et des ressources humaines seconde le conseil d'administration 1° en traitant les questions associées aux structures et aux pratiques de gouvernance de la SOFC et 2° en examinant les programmes et les pratiques en matière de ressources humaines de la SOFC se rapportant à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation.

Président et chef de la direction

En vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), le président et chef de la direction est employé aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et est nommé par le conseil d'administration. Le président et chef de la direction doit rendre compte au conseil d'administration de ce qui suit :

- la gestion et l'administration de la SOFC;
- la supervision du personnel de la SOFC;
- l'exécution des rôles et des responsabilités attribués par le conseil d'administration, la Loi et les autres directives gouvernementales applicables.

Le président et chef de la direction travaille sous la direction du président du conseil et du conseil d'administration pour mettre en œuvre les politiques et les décisions opérationnelles. Le président et chef de la direction rend compte des résultats de rendement de la SOFC au conseil d'administration, directement ou par l'entremise du président.

Employés

Tous les employés de la SOFC sont des fonctionnaires employés en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Le personnel s'acquitte des activités d'exploitation de la SOFC sous la supervision du président et chef de la direction.

Annexe C : Organigramme

Société ontarienne de financement de la croissance Organigramme

